



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : aménagement du territoire

Question orale n° 246

## Texte de la question

Le Gouvernement a lancé un grand débat national pour l'aménagement du territoire afin de définir un cadre de vie où chacun pourra bénéficier équitablement du développement économique et du progrès social. S'agissant du département de la Guadeloupe ou l'existence de deux assemblées sur le même territoire pour gérer les mêmes problèmes et réalités constitue une dénégation de l'intelligence politique, l'on ne peut prétendre aménager le territoire sans aménager les institutions. C'est donc l'occasion de nourrir une large concertation avec toutes les parties prenantes en vue d'élaborer un nouveau cadre institutionnel mieux adapté aux spécificités et conférant à une seule assemblée des compétences et des moyens qui permettront d'assumer toutes les missions d'une vraie responsabilité et de gérer plus efficacement le territoire. M. Ernest Moutoussamy demande à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer de lui indiquer si son « interrogation sur la pertinence des législations existantes » peut laisser entrevoir un débat sur l'évolution des institutions actuelles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Moutoussamy Ernest](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 246

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** départements et territoires d'outre-mer

**Ministère attributaire :** départements et territoires d'outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 1993, page 7610

**Réponse publiée le :** 17 décembre 1993, page 7710

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 1993